ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 1 N 74

Rapport

Sur l'observation communiquée à l'académie par M.M.
Lauverjat et Baudelocque

Une femme mariée depuis 6 à 7 ans, enceinte de son premier enfant, étant à la fin de son 9.e mois, éprouvoit les douleurs de l'enfantement depuis 42 heures, et les eaux s'étoient écoulées depuis 24. M. Braillet et M. Lauverjat furent appellés; ils reconnurent une tumeur d'une surface inégale vers la partie latérale droite de la saillie du sacrum, qui rétrécissoit si fort le bassin, qu'ils jugerent la sortie de l'enfant vivant absolument impossible par les voies naturelles.

M. Lauverjat s'étant bien assuré que l'enfant étoit vivant, et voiant la femme en très bon état, proposa l'opération césarienne, comme le seul moïen de conserver l'une et l'autre. M. Braillet ne fut point de cet avis, et en consequence de cette diversité d'opinions, on convint d'apeller M. Baudelocque, qui proposa de tirer l'enfant par les pieds. M. Lauverjat s'assura de nouveau de la vie de l'enfant et persista dans son opinion; néanmoins l'avis de M. Baudelocque fut adopté par M. Braillet, et prévalut; il proceda donc à l'extraction par les pieds.

cette opération fut très longue et des plus pénibles dans toutes ses parties, et enfin on emmena un enfant mort, dont on ne put avoir la tête qu'avec le forceps; bientot l'inflammation et la gangrène s'emparerent des parties de la mère, et elle périt 52 heures après l'accouchement.

ARC 27 d. 20

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

on reconnut par l'ouverture du cadavre que le bassin étoit bien conformé, mais qu'il avoit été rétréci par la présence d'une tumeur formée par l'ovaire, qui contenoit une matière stéatomateuse, avec des poils, et une espèce de casque osseux assés irrégulier, herissé en différens endroits d'éminences osseuses, dont la plupart étoient des dens, ou du moins en avoient la configuration.

l'académie nous a chargés de décider si, dans le cas dont il est question, il falloit, suivant le sentiment de M Lauverjat, avoir recours à l'opération césarienne, ou tenter l'extraction de l'enfant par les pieds, comme la fait M. Baudeloque; nous avons prêté à cet examen la plus sérieuse attention, et nous avons fait tous nos efforts pour remplir cette mission délicate à la satisfaction de l'académie.

M. Baudeloque a cru devoir préférer à l'hysterotomie l'extraction de l'enfant par les pieds, fondé sur ce que 1°. le côté gauche du bassin étoit assés grand pour l'accouchement; 2°. sa main traversoit aisément les ouvertures du bassin; 3°. enfin parceque la vie de l'enfant étoit douteuse.

comment M. Baudeloque a-t-il pu se persuader, et qui plus est, assurer qu'il restoit assés d'espace d'un seul côté du bassin pour donner passage à l'enfant; cette assertion de sa part nous paroit fort hazardée. l'anatomie et l'expérience prouvent incontestablement qu'un bassin de grandeur naturelle, n'offre dans toute son étendue, que très strictement autant de vuide qu'il en faut, pour livrer passage à la tête de l'enfant, et encore faut il que cette tête prenne différentes positions pour le franchir; il n'en point d'accoucheur qui puisse se flatter qu'un seul côté, telle qu'en soit la largeur, puisse suffire. l'enfant, dit M. Baudeloque, étoit d'un volume ordinaire;

c'en étoit beaucoup trop pour espérer de le tirer sans écraser la tête, et assurément la chirurgie n'adopte pas un procédé, qui doit nécessairement devenir meurtrier, ou qui peut au moins en laisser le soupçon.

de ce que la main peut traverser les détroits du bassin, s'ensuit il que la tête de l'enfant puisse le franchir? ce principe, que nous ne croions écrit nulle part, qui cependant paroît avoir été reçu, ne doit faire la base du jugement d'un accoucheur que dans certains cas; c'est une regle générale sujette à beaucoup d'exceptions. souvent quoique la main puisse traverser les détroits, l'enfant ne peut y passer que froissé et écrasé; pour se convaincre de cette verité, que l'expérience journaliere confirme, il suffira de comparer le volume de la main avec celui de la tête d'un enfant à terme, et la plus légère réflexion fera voir que ce dernier excède l'autre de beaucoup.

enfin M. Baudeloque dit que l'état de l'enfant étoit douteux 1.° il est de regle de traiter un enfant dont la vie est douteuse, comme on le traiteroit si on étoit sur ~~[illegible]~~ qu'il est vivant; ainsi l'incertitude dans la quelle étoit M. Baudeloque, au lieu de l'engager à emploier des manoeuvres qui pourroient être dangereuses pour l'enfant, s'il avoit un reste de vie, devoit au contraire le lui faire ménager. 2.° suivant M. Louverjat il est certain que l'enfant vivoit au moment où on a entrepris son extraction, il s'en est assuré par l'examen exprès qu'il en a fait. nous ne pouvons dissimuler que nous sommes très portés à l'en croire, car sans combattre les preuves qu'allegue M. Baudeloque, et sans entrer dans un trop long détail des raisons que nous avons de croire que l'enfant vivoit encor à cette époque, nous nous contentons de dire que jusque là il ne se présente à nôtre esprit aucune cause de sa mort.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Il suit de cette courte discussion à laquelle nous n'avons pas jugé à propos de donner toute l'étendue dont elle est susceptible, que les raisons sur lesquelles s'est fondé M. Baudeloque, n'étoient rien moins que déterminantes, et qu'il en avoit au contraire de très fortes pour s'abstenir du moïen dont il s'est servi; puisque dans le cas donné il étoit ~~très~~ facile de présumer que cette opération, qui ne pouvoit être que très violente, feroit infailliblement perir l'enfant, et que les fatigues et les ~~[illegible]~~ douleurs que la mère devoit eprouver, exposeroient aussi sa vie.

Qu'il nous soit permis d'ajouter quelques réflexions, qui peuvent fournir matière à des conjectures raisonnables et utiles. M. Baudeloque dit qu'il examina la femme, en avançant un seul doigt dans le vagin; il crut observer que la tumeur étoit un peu mobile, mais ce ne fut de sa part qu'un doute, et il ne jugea pas à propos de porter toute sa main pour eclaircir ce doute. nous ne craignons pas de dire au contraire qu'il étoit de la dernière importance de s'assurer de la mobilité de la tumeur; car cette mobilité une fois reconnue, il auroit été facile d'en inferer qu'elle n'étoit pas inhérente à l'os, et on auroit pu concevoir quelque esperance de la déplacer, et de la faire remonter au dessus du détroit; il est probable même, et M. Baudeloque l'a observé ~~[illegible]~~, que dans le cours de l'opération, elle a été repoussée au dessus du sacrum; mais cette observation ne changea rien à son projet, son empressement à delivrer la femme qui languissoit depuis si longtems, lui fit oublier qu'on avoit jugé le bassin très resserré d'un coté, et qu'il ne se trouvoit plus alors, puisqu'il trouva beaucoup de facilité à parcourir cette cavité, que sa main ne fut nullement fatiguée par les asperités qu'il avoit remarquées à la tumeur, et que son poignet fut très libre dans le détroit superieur; ce sont ses termes.

Lorsque M. Baudelocque proposa de retourner l'enfant, il avoit envie de proposer l'application du forceps, mais il en fut empêché par une considération morale; puisque nous pensons qu'on n'auroit pas du prendre le parti de retourner l'enfant, voions si le forceps étoit applicable. Suivant M. Baudelocque avec un forceps plus long qu'il ne l'est ordinairement, il est possible, même facile d'aller saisir la tête d'un enfant, même audelà du détroit supérieur; dans le cas dont il est question, la tête étoit parvenue à ce détroit, elle y étoit même engagée, puisqu'il y avoit une tumeur et un pli très epais au cuir chevelu; il est donc hors de doute que dans l'assurance où il est de pouvoir saisir la tête dans cette position, d'après l'opinion dans laquelle il étoit que la tumeur étoit une exostose, et surtout étant bien persuadé qu'il y avoit encor assez de vuide pour le passage de l'enfant, c'eût été agir consequemment à ses principes que d'appliquer le forceps; mais qu'en auroit il resulté, en supposant même que les branches de l'instrument eussent pu suffisamment embrasser la tête, la tumeur n'en auroit elle pas empêché la jonction; il faut un certain espace pour le developement du forceps, lorsque ses branches sont jointes, et cet espace manquoit. Si enfin à force de peines cette jonction s'étoit faite, quand la base du crane auroit été attirée jusqu'à l'endroit de la tumeur, l'ovaire qui la contenoit auroit été comprimé, ecrasé, il s'y seroit immanquablement fait rupture, et l'évenement auroit été des plus funestes; nous concluons donc que l'application du forceps ne pouvoit avoir lieu.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Nous aurions encore bien des remarques à faire sur le détail de la conduite qui a été tenue dans le cours de cette longue opération; mais comme toutes ces particularités n'ont aucun trait à la question principale, nous gardons le silence sur ces accessoires, et nous nous bornerons actuellement à examiner si l'opération césarienne étoit le seul moïen auquel on eut du avoir recours.

M. Lauverjat sentit une éminence inégale vers la partie latérale droite de la saillie du sacrum, qui rétrécissoit tellement le détroit supérieur, qu'il jugea que quelques moïens qu'on emploïat, la sortie de l'enfant vivant, par les voïes ordinaires, étoit de toute impossibilité; il proposa en conséquence l'opération césarienne.

Ce ne peut être qu'après un examen bien réfléchi, après avoir pésé toutes les circonstances avec le plus grand scrupule, en un mot lorsqu'on s'est assuré de la nécessité d'une operation aussi grave, qu'on est en droit de la proposer. nous ne dissimulerons pas qu'il nous paroît que M. Lauverjat s'est un peu trop hâté de prononcer sur un parti aussi violent. s'en il donné le tems de connoître de quelle espêce étoit cette tumeur; M. Baudeloque a cru s'appercevoir qu'elle étoit mobile, mais M. Lauverjat n'en a pas eu le moindre soupçon; il la crue inhérente à l'os; il s'est contenté de toucher cette tumeur avec l'extremité du doigt, sans s'assurer de la nature, de son siége, et il la crue constamment fixe à l'endroit où il la trouvoit. nous pourons lui faire les mêmes représentations que nous avons faites à M. Baudeloque: si par des recherches qui étoient

indispensables dans ce cas, il avoit remarqué que cette tumeur étoit vaillante, comme elle devoit assurément l'être, cette découverte, sans l'instruire précisément de son siège, lui auroit du moins prouvé qu'elle tenoit aux parties molles; alors, de concert avec les autres consultans, il auroit tenté de la déplacer, ou en agissant dessus avec la main, ou en faisant faire différens mouvemens à la matrice, ou enfin en donnant à la femme diverses situations; par toutes ces tentatives faites avec sagesse et continuées avec patience, on seroit peutêtre venu à bout de chasser la tumeur et de la repousser au dessus du sacrum, de manière qu'elle ne fût plus à portée d'empêcher la tête de s'engager dans le detroit supérieur, et les choses seroient rentrées dans l'ordre naturel. si toutes ces tentatives avoient été infructueuses, et que cette tumeur n'eût pu par aucun moïen être déplacée, alors on auroit été autorisé à prononcer qu'il n'y avoit surement d'autre parti à prendre que l'opération césarienne; ainsi nous ne prétendons pas dire qu'elle n'étoit pas necessaire dans le cas en question, nous nous plaignons seulement de ce qu'on n'a pas emploïé les moïens de s'assurer si elle l'étoit effectivement ou si on pouvoit s'en dispenser.

nous finirons ce rapport par une courte réflexion: on ne peut qu'aplaudir au zèle que font paroître MM. Lauverjat et Baudelocque pour le progrès de l'art des accouchemens; et leur complaisance à soumettre leur opinion au jugement de l'académie

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

merité des éloges ; mais il auroit été à desirer qu'ils eussent employé dans leur discussion plus de moderation et plus d'égards reciproques ; l'animosité qui regne dans les écrits polémiques, et l'aigreur qu'on y repand ne tourne jamais à l'avantage des parties interessées

Thevenot Allez Destremau